

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de ville de Carleton-sur-Mer tenue le 5 janvier 2009 à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Présences : MM. **Raymond Deslauriers**
Jean-Eudes Boudreau
Donald Falardeau
Rémi Lebreux
Sandro Cormier
Mme **Marie-Christine Lavergne (absence motivée)**

Monsieur Michel Lacroix, maire, préside la réunion.

09-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté;

QUE le varia soit fermé.

09-01-02 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER}, 15 ET 22 DÉCEMBRE 2008

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des 1^{er}, 15 et 22 décembre 2008 soient acceptés en y apportant les modifications suivantes :

- Modifier au procès-verbal du 15 décembre 2008 le 5^e et/ou avant-dernier paragraphe de la résolution 08-12-312 qui devra se lire comme suit :

*QUE le propriétaire autorisera les travaux de la ville de Carleton-sur-Mer sur signature de « **ladite** » promesse sur la section entre la balade et le quai. Entre le quai et le stationnement de gravier, la Ville ne pourra procéder que lorsque le contrat final notarié sera enregistré.*

- Ajouter au procès-verbal du 1^{er} décembre 2008 la résolution 08-12-300 qui se lit comme suit :

08-12-300 SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RUE DES PRÉS

*Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité*

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'octroyer le mandat concernant la surveillance des travaux de la rue des Prés à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ayant présenté la proposition la plus avantageuse à la suite de la demande du 29 septembre 2008.

09-01-03 MENACE DE POURSUITE DE 220 000 \$ DE MONSIEUR DOUGLAS FYFE CONTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET SON MAIRE

Ce dossier a été transmis aux assureurs de la ville et il est porté à l'étude.

09-01-04 PASSERELLE BARACHOIS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procèdera par appels d'offre avec un projet clé en main pour la construction d'une passerelle sur le barachois de Carleton;

QU' il est entendu que la Ville de Carleton-sur-Mer ne s'engagera à accepter aucune des soumissions.

QU' il est également résolu de mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Guy Savoie, directeur du service du tourisme, pour composer l'appels d'offre dans les plus brefs délais.

**09-01-05 CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-145 ET ADOPTION DU 2^E PROJET DE
RÈGLEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
 APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le 2^e projet de règlement numéro 2008-145, modifiant le règlement de zonage numéro 91-123 afin d'ajouter les lots 8E-5-1, 8E-5-P et 8C-P à l'intérieur de la zone industrielle I-2, soit adopté.

**09-01-06 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT L'AJOUT
D'USAGE PARA-INDUSTRIEL DANS UNE ZONE
RÉSIDENTIELLE DU SECTEUR CARLETON**

Ce dossier est porté à l'étude.

**09-01-07 BAIL - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION
CULTURELLES DE CARLETON**

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE Me Michel Lacroix, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer le bail de la bibliothèque municipale au Quai des arts pour la durée du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2009.

**09-01-08 PROTOCOLE D'ENTENTE – FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER
ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
 APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

- De former un comité composé de Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, de monsieur Pascal Alain, directeur du service culturel et responsable des activités loisirs, de monsieur André Allard, directeur des services administratifs et trésorier, et de Me Michel Lacroix, maire, dans le but d'étudier le protocole d'entente concernant le fonds de visibilité Cartier énergie éolienne;

- Le comité pourra également y apporter des modifications nécessaires;
- Une fois le protocole mis en place, ce comité aura la responsabilité de distribuer les sommes du fonds de visibilité de Cartier énergie éolienne en conformité avec le protocole.

**09-01-09 NORMALISATION EAU POTABLE – ACQUISITION DU LOT 4 281 609
(SYLVIE LEBLANC)**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
 Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et Me Michel Lacroix, maire, pour la signature du contrat d'acquisition du lot 4 281 609 au montant total de 5 000 \$ dans le cadre du dossier de normalisation de l'eau potable.

**09-01-10 PROPOSITION COURTIERS MULTI-PLUS INC. – ASSURANCES
GÉNÉRALES 2009**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
 Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'octroyer le contrat d'assurance générale de la Ville de Carleton-sur-Mer à Courtiers Multi-Plus inc. au montant de 35 624 \$ taxes incluses pour une période d'un an.

**09-01-11 PROMESSE DE SERVITUDE DE PASSAGE CARTIER ÉNERGIE
ÉOLIENNE – PARCELLE DE TERRAIN ROUTE ÉPERLAN**

Il est PROPOSÉ
 Et résolu à l'unanimité

QUE Me Michel Lacroix, maire, communique avec les représentants de Cartier énergie éolienne dans le but de négocier le montant concernant la compensation pour le droit de passage sur une parcelle de terrain de la route de l'éperlan.

QUE Me Michel Lacroix, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, soient mandaté pour signer ladite promesse de servitude.

**09-01-12 CONTRAT D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES
MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Distribution Henry concernant l'enlèvement des ordures ménagères et des matières recyclables était la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission était conforme au cahier de charge;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
 Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'octroyer le contrat d'enlèvement des ordures ménagères et des matières recyclables à l'entreprises Distribution Henry au montant de 542 589,75 \$ taxes incluses pour une période de cinq (5) ans (2009 à 2013).

09-01-13 PROJET SALLE CHARLES-DUGAS – QUOTE-PART DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 06-04-93 adoptée le 3 avril 2006 concernant la demande de soutien financier pour les travaux à la salle Charles-Dugas dans le cadre du programme FIMR, la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à investir au projet sa quote-part (mise de fonds) et s'engage également à assumer tous les frais d'exploitation reliés à la gestion dudit projet.

09-01-14 HABITATIONS MONT CARLETON

Point d'information.

09-01-15 DÉNEIGEMENT ROUTE ST-LOUIS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer mandate Me Caroline Asselin, directrice générale et greffier, dans le but d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens habitants la portion non-déneigée de la route St-Louis de s'organiser afin de déneiger cette rue;

QU' il est par ailleurs entendu que cette permission ne pourra être accordée qu'à la condition que la Ville de Carleton-sur-Mer soit dégagée de toutes responsabilités pour des événements pouvant découler de l'utilisation de cette rue par toute personne.

09-01-16 VÉRIFICATEUR 2008 À 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
 APPUYÉ par : M. Michel Lacroix
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'octroyer le contrat des services professionnels en vérification pour les exercices 2008, 2009 et 2010 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 46 391,64 \$ taxes incluses conformément à la recommandation du comité de sélection.

**09-01-17 CONTRAT RIVAGE GASPÉSIEN (STATIONNEMENT SUBWAY)
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer mandate Me Michel Lacroix, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour la signature du contrat entre Rivage Gaspésien et la Ville de Carleton-sur-Mer après y avoir apporté les modifications nécessaires aux paragraphes 4 et 5.

- *Aucun partage de coût concernant le pavage et l'entretien du stationnement ne devrait être prévu à ce contrat;*
- *La durée du contrat devrait être indéterminée et ce contrat ne pourrait devoir prendre fin que pour une cause telle que la construction ou la vente de l'immeuble.*

09-01-18 CONTRAT SERVICE FERROVIAIRE DE LA GASPÉSIE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-MerDe mandate Me Michel Lacroix, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour la signature du contrat entre le Service ferroviaire de la Gaspésie et la Ville de Carleton-sur-Mer concernant une conduite au **P.M. 41.95 de la subdivision de Cascapédia.**

**09-01-19 MÉRITAS 2008 – 2009 - CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE L'ENVOL**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de faire un don de 250 \$ au Centre de formation professionnelle l'Envol de Carleton-sur-Mer pour l'attribution d'une bourse aux finissants 2008 – 2009.

En contrepartie, la Ville de Carleton-sur-Mer désire avoir le nom de tous les gagnants et leurs adresses dans le but de leur faire parvenir des félicitations.

09-01-20 DÉROGATION MINEURE – 868, BOULEVARD PERRON

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande en dérogation mineure suivante (Aqua-Mer):

« Le bâtiment complémentaire (entrepôt) ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer.

En effet, la hauteur projetée actuelle est de 7,56 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une hauteur maximum de 5 mètres.

La localisation de cet immeuble se situe au 868 boulevard Perron à Carleton sur une partie du lot 52A-2 du cadastre de Carleton du rang I qui sera ultérieurement numéroté. »

**09-01-21 DEMANDE DE PAIEMENT DES ENTREPRISES PEC – PONCEAU
ROUTE ST-LOUIS**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de donner suite à la demande de paiement des Entreprises PEC inc. concernant la construction du ponceau de la route St-Louis au montant de 141 545,25 \$ taxes incluses considérant que cette demande de paiement ne contient aucun extra et qu'une retenue de 6 600 \$ est faite jusqu'à l'acceptation finale des travaux par la Ville de Carleton-sur-Mer.

09-01-22 DEMANDE HYDRO-QUÉBEC - RACCORDEMENT RÉSERVOIR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer mandate Me Caroline Asselin, directrice générale et greffier, pour signer la lettre d'acceptation des coûts concernant la modification de réseau électrique devant avoir lieu vis-à-vis le 192 boulevard Perron dans le cadre des travaux de mise aux normes des installations en eau potable.

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'émettre le chèque au montant de 15 502,25 \$ taxes incluses relatif à ces travaux.

**09-01-23 DEMANDE DE DON – TÉLÉRADIOTHON DE LA RESSOURCE
D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'accorder un don pour le 12^e téléradiothon de la ressource d'aide aux personnes handicapées d'un montant égale au don accordé par les années passées plus une certaine majoration.

09-01-24 SAUVETAGE – PARC ÉOLIEN - POMPIER

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer **n'assure pas** le service de sauvetage en hauteur sur les lieux du parc éolien;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer **ne se porte pas garante** de la sécurité sur ce site.

09-01-25 ARBRES – 10, RUE COMEAU

Ce dossier est porté à l'étude.

09-01-26 RÉFECTION DU CORRIDOR ROUTIER AMQUI – MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture récente du tronçon routier de l'autoroute 20 entre Mont-Joli et Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Carleton-sur-Mer utilisent la route 132 lors de leurs déplacements vers l'ouest de la province incluant la portion Amqui – Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de certaines sections de ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la sécurité des usagers et de la population d'être desservie et d'avoir accès à un lien routier moderne et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'importance des voies routières de qualité afin de favoriser le développement économique et touristique de la région de la Vallée de la Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir un réseau de transport routier de qualité pour toutes les entreprises de transport et les voyageurs de la Gaspésie et des Maritimes (voyageurs d'affaires et touristiques)

CONSIDÉRANT QUE depuis deux (2) décennies, la route 132 a fait l'objet d'investissements majeures du Gouvernement du Québec dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure et, que de ce fait, cette route panoramique rejoint désormais les standards reconnues en matières de sécurité routières et d'accès à un lien routier moderne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des transports du Québec de prévoir les crédits requis à très court terme pour la réalisation de travaux de réfection de certaines sections non sécuritaires de la route 132 dans le corridor Amqui - Mont-Joli en direction de l'autoroute 20.

09-01-27 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 8 h 55, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.